

**Avenant à la convention globale  
de coopération entre l'Université de Lille1 (France) et  
l'Université Privée de Marrakech-UPM (Maroc)-**

**Applicable au diplôme correspondant :**

**- Master Professionnel Ingénierie et Management  
Spécialité Master d'Administration des Entreprises (MAE)**

**Préambule :**

Les établissements contractants développeront une démarche commune en matière d'ingénierie de formation et pédagogique.

L'Université Lille1 et l'Université Privée de Marrakech œuvreront dans les plus brefs délais pour instaurer à l'Université Privée de Marrakech le diplôme :

- Master Professionnel Ingénierie et Management, spécialité Master d'Administration des Entreprises (MAE)

dans le but d'obtenir une reconnaissance officielle dans le pays d'accueil. Les contenus de la formation, les conditions d'accès et d'obtention seront en cohérence avec ceux qui sont définis pour l'habilitation nationale (d'Etat) du diplôme objet du présent avenant, de l'Université Lille1. L'objectif est de développer des actions durables basées sur la coopération.

**Objectifs**

Cet accord concerne l'Université Privée de Marrakech et l'Université Lille1, dans la composante Institut d'Administration des Entreprises (IAE).

Dans ce cadre, les deux établissements souhaitent renforcer leurs échanges d'enseignants et développer une formation à l'Université Privée de Marrakech pour la délivrance du diplôme objet de la présente convention, de l'Université Lille1.

**Responsabilités**

L'Université Lille1 est le maître d'œuvre pédagogique du projet et elle assure la direction des études du diplôme français.

L'Université Privée de Marrakech met en place une équipe pédagogique pour participer à cette formation. Le diplôme est habilité par le ministère de l'Education nationale en France. La direction est assurée par les deux partenaires, en étroite collaboration.

## **Modalités**

### **Article 1 : Comité de suivi**

Un comité de direction regroupant des représentants de l'Université Privée de Marrakech et de l'Université Lille1 sera constitué dès la mise en application du présent accord.

Deux co-directeurs de programme seront également nommés, un pour chaque pays. Pour l'IAE la direction du programme est assurée par le responsable du programme ou son représentant.

Les co-directeurs coordonnent les différents aspects pédagogiques du programme : la sélection et le nombre des étudiants, le recrutement des enseignants, le suivi des interventions, dans le cadre des dispositions établies ci-dessous dans cet avenant.

Les modalités de fonctionnement de ce comité seront définies avant le démarrage de la formation et seront communiquées aux RI de L'IAE de Lille à chaque début d'année universitaire.

La liste des membres du comité ainsi que ses modalités est communiquée au service des relations internationales de l'IAE dès sa constitution.

### **Article 2 : Sélection des étudiants**

Les établissements contractants œuvreront pour l'instauration d'un système de recrutement des étudiants selon les critères de validation exigés par l'habilitation ministérielle en France. Le dossier de validation de chaque étudiant comprendra en particulier :

- Un Curriculum Vitae,
- Une lettre de motivation.
- Son parcours universitaire constitué de ses relevés de notes et des copies certifiées de ses diplômes d'enseignement supérieur (en particulier le diplôme Bac+4).
- deux lettres de recommandations, émanant d'enseignants ou de cadres de services dans lequel le candidat a travaillé.

Dans le cas d'auditeurs en formation continue, il sera constitué un dossier de Validation des Acquis professionnels (VAP) auprès des services de l'université de Lille 1, dans le respect des règles y afférant à Lille 1. L'inscription de l'auditeur auprès de l'université Lille 1 est conditionnée à l'acceptation de cette demande de validation.

### **Article 3 : Comité de sélection**

Un comité de sélection des étudiants regroupant majoritairement des représentants de l'Université Lille1 ainsi que des représentants de l'Université Privée de Marrakech sera constitué dès la mise en application du présent accord.

Ce comité de sélection s'entendra sur les pré-requis des étudiants, sur la sélection et le nombre d'étudiants admissibles chaque année au diplôme concerné, dans le respect des règles de l'habilitation ministérielle en France.

Les entretiens pour le recrutement se feront à l'Université Privée de Marrakech sous la direction conjointe des deux établissements. Le pilotage opérationnel du processus de sélection se fera par le Directeur des études de l'Université Privée de Marrakech.

Les modalités de fonctionnement de ce comité seront définies avant le démarrage de la formation. En particulier, à la fin des délibérations de recrutement, une liste officielle des étudiants acceptés est établie. Une copie est remise au responsable du diplôme de Master MAE de l'IAE, et une copie est immédiatement transmise au service des relations internationales de l'IAE.

Le nombre de groupes d'enseignements dépend du nombre total d'étudiants, étant entendu qu'un groupe ne peut comporter plus de 25 étudiants. Le nombre de groupes concernés par cet accord ne peut être supérieur à trois. Cependant, au-delà d'un groupe, l'accord express du directeur IAE du diplôme doit être obtenu.

#### **Article 4 : Inscriptions des étudiants**

Les étudiants participant à la formation devront être inscrits à l'Université Lille1.

Les dossiers d'inscription complets seront transmis à l'Université Lille1 avant le démarrage de la formation, en même temps que le règlement de tous les frais d'inscription.

Aucun diplôme ni relevé de notes ne peut être délivré avant que les inscriptions ne soient finalisées.

Le service des relations internationales de l'IAE assure l'inscription des étudiants sélectionnés, sous réserve que le paiement des droits d'inscription universitaires et des droits administratifs soit préalablement effectué. Aucune inscription n'est réalisée avant le règlement des droits.

Pour information, les droits d'inscription universitaires étaient de 255 euros en 2012-13. Les droits administratifs à régler en sus de ces droits universitaires sont de 350 euros par étudiant pour l'année 2012-13. Ces droits seront de 400 euros par étudiant à partir de septembre 2013.

Le service des relations internationales émet une facture pour l'ensemble des droits et assure l'inscription des étudiants une fois le paiement des droits réalisé par l'Université Privée de Marrakech, soit par un chèque bancaire rédigé en euros, soit par un transfert de fonds sur le compte de l'université de Lille 1.

#### **Article 5 : Organisation des enseignements :**

Les cours du cursus seront enseignés par des enseignants de l'Université Lille1 et des enseignants de l'Université Privée de Marrakech placés sous la double responsabilité de Lille 1 et de l'Université Privée de Marrakech. L'IAE de Lille validera la liste des enseignants qui interviendront dans la formation avec un minimum d'intervenant ou enseignants de l'IAE pour 30% des enseignements.

Un guide précisant les directives pédagogiques du mémoire est fourni en annexe du présent avenant. Ce guide peut être modifié chaque année par le comité de suivi du programme.

Le lieu et les missions de stage pour chaque étudiant doivent être portés à la connaissance du responsable IAE du diplôme pour accord au moins quatre semaines avant la date prévue de début de stage. Aucun stage ne peut commencer sans l'accord explicite du responsable IAE du diplôme. En cas d'urgence et de manière exceptionnelle, ce délai peut être porté à deux semaines.

Chaque stage fait d'une part l'objet de la rédaction d'un rapport de stage évalué par un enseignant de l'IAE et éventuellement de l'Université Privée de Marrakech, et défendu en même temps que le mémoire, d'autre part l'objet d'une évaluation par le responsable du stage dans l'organisation où se déroule le stage, sur la base de la grille d'évaluation de stage fournie en annexe à cet avenant.

L'Université Privée de Marrakech informera les étudiants du programme des règles concernant le plagiat pour tout essai éventuel demandé dans un enseignement, ainsi que pour le rapport de stage et le mémoire.

#### **Article 6 : Comité de suivi, Examens, contrôle des connaissances**

Le comité de suivi supervise les modalités de contrôle des connaissances, de préparation et suivi des stages en entreprise, de soutenance des rapports de stages ou mémoires d'études dans le cadre des règles indiquées ci-dessous, et dans le respect des textes officiels des diplômes en France ainsi que de la maquette d'habilitation officielle de l'Université Privée de Marrakech.

Tous les enseignements et les examens sont effectués en français.

L'Université Privée de Marrakech fournit les notes d'examen par une évaluation sur 20 points pour chaque matière. Dans le cas où un enseignement fait l'objet de plusieurs notes d'évaluation (par exemple examen écrit final complété par un contrôle continu), l'enseignant fournit au responsable IAE du diplôme un tableau général qui précise le détail de ces notes, pour chaque étudiant.

Les règlements des études officiels en France stipulent que les notes ne sont officielles qu'après la tenue du jury final, qui a le droit de modifier une note, après discussion préalable entre responsables du diplôme et éventuelle demande de précisions auprès de l'enseignant concerné.

Pour les enseignements assurés par des enseignants de l'IAE, le sujet d'examen est envoyé au plus tard deux semaines avant la date prévue pour l'examen. L'Université Privée de Marrakech établit des conditions d'examen qui respectent les règles d'enseignement supérieur en France, en particulier la surveillance des étudiants qui empêche toute tricherie, assure le respect des consignes d'examen (notamment quand les documents sont interdits) et plus généralement assure de bonnes conditions matérielles d'examen.

Pour les enseignements assurés par des enseignants de l'Université Privée de Marrakech ou des enseignants invités, le sujet d'examen est envoyé au responsable IAE du diplôme au moins deux semaines avant la date prévue pour l'examen. Dans le cas d'un désaccord sur le sujet d'examen, le responsable IAE du diplôme en informera son homologue de l'Université Privée de Marrakech au moins une semaine avant la date prévue pour l'examen.

La présence des étudiants aux enseignements est obligatoire, et vérifiée par une liste de présence établie pour chaque cours. L'IAE ne pourra délivrer de notes aux étudiants qui n'assistent pas aux séances de cours.

Le mémoire et le rapport de stage sont soutenus par chaque étudiant devant un jury. Ce dernier est composé au moins du responsable IAE du diplôme ou son représentant, et du responsable du programme pour l'Université Privée de Marrakech.

Le comité de supervision du programme précise les conditions et règles de soutenances et les étudiants en sont informés par le secrétariat de l'Université Privée de Marrakech. En particulier, les dates de remise des mémoires et rapports de stage par les étudiants seront clairement précisées, une fois les dates de soutenance et de jury final établies. Un délai minimal de deux semaines entre la date de remise du mémoire et du rapport de stage et la date des soutenances sera respecté.

Dans la mesure du possible, les soutenances des mémoires et des rapports de stage auront lieu à la même période que les jurys de sélection des candidats pour l'année suivante du programme.

Les étudiants dont le stage se termine après la période des soutenances sont remis à une période de soutenance suivante. Dans le cas de soutenances en juin, ces soutenances tardives ont lieu en septembre.

## **Article 7 : Conditions d'attribution du diplôme**

Pour obtenir le diplôme objet de la présente convention, l'étudiant devra suivre les règles définies par l'habilitation officielle du Ministère de l'enseignement supérieur français.

Les conditions d'attribution du M2 MAE respectent le règlement des études voté par le Conseil d'Administration de l'Université de Lille 1 le 24 mai 2013.

Le diplôme est obtenu si l'étudiant obtient la moyenne à chaque Unité d'Enseignement (UE) du programme pédagogique. Les UE sont définies dans le tableau des enseignements en annexe (directives pédagogiques du programme). Les Unités d'Enseignement acquises sont capitalisées.

Au plus tôt après les soutenances des mémoires et rapports de stage, le jury final se réunit pour délibérer sur l'obtention du diplôme pour chaque étudiant. Le jury est co-présidé par le responsable du diplôme de l'IAE (ou son représentant) et le responsable du diplôme à l'Université Privée de Marrakech. Le jury est composé, en outre, d'au moins deux enseignants ayant enseigné dans le programme. En cas de désaccord sur un cas et de vote, l'opinion des enseignants de l'IAE sera requise. Cette disposition peut conduire à repousser la décision finale pour les étudiants concernés.

Le jury établit en deux exemplaires (un pour chaque institution) un Procès-verbal signé par les responsables du programme (le responsable IAE et le responsable de l'Université Privée de Marrakech). Ce Procès-verbal indique les notes obtenus par chaque étudiant dans toutes les matières, et comporte en colonne finale la décision finale du jury qui en découle selon les règles

du diplôme : Ajournée, admis mention passable, admis mention assez bien, admis mention bien, admis mention très bien.

En cas de défaillance d'un ou plusieurs étudiants, des examens de rattrapage sont organisés, selon les règles en vigueur à l'université de Lille 1. Ces examens de rattrapage se déroulent dans les mêmes conditions que les examens de première session. Une période minimale d'une semaine sera assurée entre l'annonce officielle des résultats du jury de première session et les examens de rattrapage. Cette règle s'applique aussi dans le cas de demande de modifications au mémoire ou au rapport de stage suite aux soutenances.

Toutes les règles concernant les examens et les conditions d'obtention du diplôme seront notifiées aux étudiants par le secrétariat de l'Université Privée de Marrakech en début de programme.

Le Procès-verbal est transmis au service des relations Internationales de l'IAE qui transmettra au service de la scolarité de l'Université Lille1 afin de préparer l'édition des diplômes qui seront ultérieurement transmis à l'Université Privée de Marrakech pour la délivrance aux étudiants.

### **Article 8 : Conditions financières**

L'Université Privée de Marrakech assure la prise en charge des frais de transports, d'hébergement, de restauration et d'indemnités des intervenants de l'Université Lille1 dans les conditions précisées en annexe.

### **Article 9 : Droits d'inscription et frais administratifs**

Comme indiqué ci-dessus, l'Université Privée de Marrakech versera à l'Université Lille1 pour l'inscription des étudiants, au titre de chaque année universitaire, les droits d'inscription, ainsi que 400 euros par étudiant pour les frais généraux de fonctionnement administratif de l'IAE à partir du mois de septembre 2013.

### **Article 10 : Modalités, durée et début de l'accord**

Le présent accord est rédigé en trois exemplaires originaux en langue française. Cet accord est conclu pour trois ans (années scolaires 2012-13 à 2014-15). Il sera revu dans le cadre de la nouvelle habilitation des diplômes de l'université Lille 1.

La révision du présent accord peut être demandée à tout moment par chacune des parties contractantes et soumis à nouveau aux instances supérieures compétentes des deux établissements.

En cas de contestation légale de cet accord par l'une des parties, le tribunal compétent est le tribunal de Lille.

### **Article 11 : Clause suspensive**

Chaque partenaire peut se retirer du programme avec un préavis de six mois avant le début de chaque année universitaire, sous réserve de mener à terme le programme de formation des étudiants engagés dans ce diplôme.

Fait à Marrakech, le .....

Pour l'Université Privée de Marrakech

Cachet de l'Université Privée de Marrakech

Fait à Lille, le ..... 17/12/2013

Pour l'Université Lille1,  
Le directeur de l'IAE,  
P.o. le directeur des relations internationales,  
Pr Dominique Besson

Cachet

**Pr D. Besson**  
Director for International Relations  
IAE Lille - Ecole Universitaire  
de Management  
University of Lille 1,  
Sciences et technologie,  
France

**ANNEXES À LA CONVENTION DE DEPLOIEMENT**  
**Master Professionnel Ingénierie et Management**  
**Spécialité Master d'Administration des Entreprises (MAE)**

**1- PROGRAMME PEDAGOGIQUE :**

Il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Le comité de direction conjoint du programme établit au plus tard un mois avant le début du programme la liste des enseignants prévus pour l'année scolaire en cours, en précisant les enseignements concernés pour chaque enseignant et le volume horaire de chaque enseignant. Cette liste est immédiatement transmise au service des relations internationales de l'IAE.

Unité d'enseignement/-- enseignement	volume horaire	ECTS
UE1 Comptabilité et droit : droit des affaires	30	4
UE1 Comptabilité et droit : comptabilité	30	5
UE1 Comptabilité et droit : droit du travail	21	2
UE2 Economie et psychosociologie : psychosociologie	30 - IAE	4
UE2 Economie et psychosociologie : Economie	30 - IAE	4
UE3 gestion et outils : méthodes quantitatives	30	4
UE3 gestion et outils : gestion industrielle	21	3
UE 4 Langues : anglais	45	4
UE5 Finances et fiscalité : fiscalité	21	2
UE5 Finances et fiscalité : Management financier	40 - IAE	5
UE 6 fonctions de l'entreprise : GRH	30 - IAE	4
UE 6 fonctions de l'entreprise : marketing	40 - IAE	5
UE 7 Management et Audit : management stratégique	40 - IAE	4
UE 7 Management et Audit : Audit contrôle	30 - IAE	4
UE 7 Management et Audit : Management du risque	30 - IAE	2
UE 8 : entrepreneuriat	Mémoire - IAE	4
Stage ou activité professionnelle (formation continue)	-	-*

\*- Le stage doit être validé pour obtenir le diplôme, sur la base du rapport de stage et de l'évaluation du stage par le responsable de stage dans l'organisation d'accueil.

**2- VALIDATION ET SUIVI DE MEMOIRE :**

Concernant le mémoire chaque étudiant doit envoyer une proposition de thème au responsable IAE du diplôme avant le 1er décembre de l'année scolaire, ou bien le cas échéant avant le troisième mois du déroulement du programme. Le sujet du mémoire doit être validé par le

responsable IAE et par le responsable du programme à l'Université Privée de Marrakech et par l'enseignant tuteur de la réalisation du mémoire. Le mémoire doit être rédigé en français.

Le mémoire est centré sur un thème de gestion ou management. Il inclut une analyse d'une ou plusieurs situations de gestion, appuyé sur une conceptualisation elle-même basée sur une analyse de la littérature scientifique de gestion concernant le thème du mémoire. Le comité de pilotage établira à destination des étudiants une note méthodologique précisant plus en détail les caractéristiques du mémoire, au plus tard au début du programme.

### 3- GRILLE D'EVALUATION DU STAGE :

## EVALUATION DU STAGE

Fiche d'évaluation à remplir par l'entreprise et à retourner à

....

Document expédié le : .....

### IDENTIFICATION DU STAGE

ENTREPRISE : .....  
Adresse : .....  
Code postal – Ville : .....  
Téléphone : ..... e.mail : .....  
Fax : .....  
Type d'activité & APE : ..... effectif : .....  
Responsable stage : ..... fonction : .....

### CARACTERISTIQUES DU STAGE

A remplir par le stagiaire avant remise à l'entreprise

Nom du stagiaire : ..... Prénom : .....  
Année : .....  
Dates du stage : .....

### RAPPORT

Le rapport de stage vous-a-t-il été remis : OUI  NON   
Si oui, date : ..... Si non, motif : .....

### EVALUATION DU STAGIAIRE

Appréciation : 0=nul, 1=insuffisant, 2=passable, 3=bien, 4=très bien, 5= exceptionnel

Capacité d'adaptation (note sur 5) .....

Intégration, adaptabilité aux changements, à la surcharge de travail, esprit d'équipe, curiosité.

Capacité d'autonomie et d'initiative (note sur 5) .....

Apport d'idées, esprit critique, degré d'autonomie, prise d'initiatives, résolution de problèmes.

Satisfactions / résultats (note sur 5) .....

Efforts fournis par rapport aux objectifs, atteinte des objectifs.

Sens professionnel (note sur 5) .....

Conscience professionnelle, persévérance, implication, motivation.

### APPRECIATION GENERALE

Excellent  Très bon  Bon  Passable  Insuffisant

### CONCLUSION

Seriez-vous prêt à recruter cet étudiant : OUI  NON

Pourquoi : .....

Seriez-vous prêt à accueillir un autre stagiaire OUI  NON

Pourquoi : .....

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE :

#### 4- ORGANISATION LOGISTIQUE ET DETAILS FINANCIERS

- L'Université Privée de Marrakech prend en charge les billets aller-retour des intervenants de l'IAE de Lille en vols réguliers en fonction des tarifs et des disponibilités, ainsi que des accords avec les compagnies. Le responsable IAE du programme voyage en classe affaire ainsi que certains enseignants selon des modalités à décider au cas par cas. L'Université Privée de Marrakech prend aussi en charge les billets de train (1<sup>ère</sup> classe) entre la résidence administrative de l'intervenant et l'aéroport en France. Dans la mesure du possible l'Université Privée de Marrakech se charge de la réservation et du paiement direct des billets de train (par exemple, par billets groupés train + avion, de type Air France-SNCF). Dans les cas de contraintes temporelles tendues, l'Université Privée de Marrakech prend aussi en charge les frais de taxi et autres transports éventuels des enseignants IAE, par un accord au cas par cas entre les responsables de la formation chez chaque partenaire.
- L'Université Privée de Marrakech assure le transport entre l'aéroport et l'hôtel ou bien prend en charge les frais de transports aller-retour entre la résidence administrative de l'intervenant et l'aéroport, et entre l'aéroport et l'hôtel en versant une indemnité forfaitaire de 750 dhs.
- L'Université Privée de Marrakech prend en charge l'hébergement de l'intervenant durant toute la durée de son intervention en fonction des accords de l'Université Privée de Marrakech avec ses prestataires.
- Les enseignements sont regroupés sur deux ou trois jours, selon leur durée, par durée de 7 ou 8 heures de cours. Les étalements de cours sur plus de trois jours sont limités au strict minimum.
- L'Université Privée de Marrakech verse une indemnité de repas de 500 dhs par jour d'intervention, incluant les jours de déplacement.
- La rémunération des intervenants est calculée sur la base de 100 euros / heure net (retenue fiscale et sociale à la source à la charge de l'Université Privée de Marrakech). Celle-ci est réalisée par virement après l'intervention (délais maximum de paiement de deux mois). Cette rémunération sera revue chaque année. Dès la fin de l'intervention, l'Université Privée de Marrakech émet une fiche récapitulative des enseignements effectués et en remet une copie officielle à l'enseignant. Une copie est envoyée au service des Relations Internationales de l'IAE. Cette fiche indique le nombre d'heures réalisées, le taux horaire et précise qu'il s'agit d'un net fiscal et que l'Université Privée de Marrakech se charge de régler la retenue fiscale à la source.
- La reproduction des documents pédagogiques est assurée par l'Université Privée de Marrakech.

- L'organisation des examens est réalisée par et sous le contrôle de l'Université Privée de Marrakech, dans le respect du règlement pédagogique et du contrôle des connaissances du Master en vigueur.
- Les mémoires sont suivis par les professeurs de l'Université Privée de Marrakech ou par des enseignants de l'IAE. Les enseignants de l'IAE assureront le Briefing des participants et les soutenances se déroulent sous la présidence effective du responsable de la formation en sa qualité de président de jury ou de son représentant qu'il choisira parmi les enseignants de l'IAE de Lille.
- La participation du responsable IAE du diplôme aux soutenances est rémunérée au taux de 100 euros par soutenance, dont la durée moyenne ne dépasse pas une heure.
- L'évaluation des mémoires et thèses professionnelles ont lieu à l'Université Privée de Marrakech. Le suivi et l'encadrement des mémoires et rapports est fixé au volume d'heures de 6 heures. Les modalités de suivi peuvent varier : le suivi peut se faire à distance, ou/et lors de l'intervention de l'enseignant de l'IAE sur place, en accord entre le tuteur IAE et les responsables du programme.
- Le jury final est présidé par le responsable de la spécialité du Master de l'IAE ou un de ses représentants. Ce jury peut délibérer le même jour que celui prévu pour la soutenance des mémoires sous la direction et présence du président de jury (le responsable de la formation ou de son représentant un enseignant de l'IAE de Lille).
- - Le responsable IAE du programme est rémunéré par un forfait de 1000 euros par année payable en deux fois (à la fin de chaque semestre). (ce forfait inclut les réunions du comité de pilotage).
- - Le (ou les) responsables IAE du programme sont remboursés par l'Université Privée de Marrakech de leurs éventuels frais de taxi entre leur domicile et la gare, et entre la gare et l'aéroport, sur présentation des pièces justificatives. Le remboursement des frais de transport se fait en euros et en argent liquide, à l'arrivée des intervenants.
-

Fait à Marrakech, le .....

Pour l'Université Privée de Marrakech

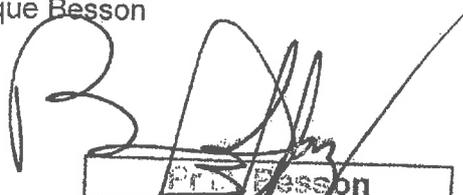
Cachet de l'Université Privée de Marrakech



Fait à Lille, le 13/12/2013

Pour l'Université Lille1,  
Le directeur de l'IAE,  
P.o. le directeur des relations internationales,  
Pr Dominique Besson

Cachet



Pr Dominique Besson  
Director for International Relations  
IAE Lille - Ecole Universitaire  
de Management  
University of Lille 1,  
Sciences et technologie,  
France